



Problème cas pratique : inexécution d'un contrat

Par **oliv23**, le **08/12/2010 à 10:57**

Bonjour, je sollicite votre aide car je n'arrive pas à résoudre un certain problème de droit dans mon cas pratique. Il s'agit d'un traiteur qui a conclu avec une entreprise un contrat de gestion du restaurant de cette entreprise. Il s'engage à livrer pour 3€ des repas équilibrés avec au moins 3 plats et 1/4 de litre de vin. Des employés se sont plaints de la qualité des plats servis, du vin, et de l'absence de dessert. L'entreprise souhaite que le traiteur remédie à ces imperfections, suite à cela le traiteur investit 100 000€ pour améliorer la qualité des repas. Le traiteur a demandé en contrepartie l'augmentation du prix des repas, ce que l'entreprise a refusé. Alors l'entreprise est-elle en droit de refuser cette augmentation ? Du fait de l'inexécution du contrat ? Dans certains cas le traiteur est-il, lui, en droit d'obtenir l'augmentation du prix des repas ? Et si oui faut-il montrer la bonne foi du traiteur pour qu'il obtienne l'augmentation du prix, et a contrario sa mauvaise foi pour justifier le refus de la société ? Je vous remercie par avance de l'aide que vous pouvez m'apporter !